



## Conseil communal Penthalaz

*Procès-verbal N° XVII*

### Séance du 16 mars 2015

#### Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président  
Mme Corinne Borgeaud et M. David Reber, scrutateurs.  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15.

\* \* \*

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse, ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

#### **a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 36 Excusés : Mmes Chevalier Christiane, Probst Delphine, MM. Jean-Claude Andrey, François Bachmann, Thierry Burnat, Miguel Lopes, Jean-Pierre Monachon.

Absent : M. Bernard Charrotton

Mmes Sandrine Berthoud et Dominique von der Mühl ont prévenu de leur arrivée tardive.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

#### **b) Adoption du procès-verbal.**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 décembre 2015.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

#### **c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

Le Président, Alain Pellet, lit les lettres de démissions suivantes :

- de M. Piéric Freiburghaus qui suite à son élection complémentaire à la Municipalité le 21 décembre 2014 a démissionné du Conseil communal au 31.12.2014.

Le Président en profite pour informer l'Assemblée que M. Piéric Freiburghaus a été assermenté le lundi 12 janvier 2015 à l'issue de la séance de Municipalité en présence de Mme La Syndique, des membres de la Municipalité et du bureau du Conseil communal.

- de Mme Sophie Charrotton qui, suite à son déménagement, démissionne de sa fonction de Conseillère communale au 31.12.2014.

- de M. Miguel Lopes qui, suite à un changement d'activité professionnelle n'est malheureusement plus en mesure d'honorer sa fonction de Conseiller communal et se voit dans l'obligation de démissionner avec effet au 31 mars 2015

- de M. David Reber qui, également pour raison de déménagement, quittera sa fonction de Conseiller communal au 30 avril 2015.

M. Alain Pellet, Président, poursuit sa lecture du courrier, cette fois-ci avec deux lettres de remerciements. Il s'agit d'une part de celle de la garderie « La Chrysalide » et d'autre part de celle des « Scouts de la Venoge ».

Ces deux associations remercient les membres du Conseil pour leur don du montant de leur jeton de présence fait lors de la dernière séance du Conseil communal en décembre 2014.

M. Alain Pellet salue l'arrivée de Mmes Sandrine Berthoud et Dominique von der Mühl.

L'assemblée est maintenant composée de 38 membres.

#### **d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique**, prend tout d'abord la parole pour répondre aux questions qui lui ont été soumises lors de la séance de préparation :

- Concernant le préavis municipal n° 49-2015 au sujet de la pataugeoire : un toboggan est prévu dans le concept mais pas d'autres jeux, ceci pour des raisons financières. En hiver, la pataugeoire ne sera pas démontée mais elle sera protégée des intempéries.

Le camping est actuellement occupé par 80 campeurs et il reste environ 20 places de libres.

- Concernant la question relative au séparatif de Plan-Bois : il faudrait redimensionner toute l'infrastructure d'épuration du tennis car elle n'est pas prévue pour cela. Une tranchée filtrante est moins chère et préconisée par le Canton. C'est donc cette solution qui a été choisie.

- Qu'est-ce que les actifs circulants ? Il s'agit de débiteurs, titres ou actions qui pourraient être très vite liquidés en cas de besoin.

Mme la Syndique passe maintenant aux diverses communications.

#### **- Interpellation de M. Didier Chapuis, du 17 mars 2014 :**

« Le but de cette interpellation est de savoir si les autorités communales désirent être associées à la paroisse sur un futur projet de revalorisation du bâtiment ou de la parcelle. Financièrement, la paroisse n'a pas les moyens de le faire seule, elle doit chercher des partenaires. Ce d'autant plus que 2017 est une échéance importante en raison de la nécessité d'assainir l'installation de chauffage qui ne sera plus conforme. »

Tout d'abord, la Municipalité admet n'avoir pas répondu dans les délais imposés. Le 19 mai dernier, dès le dépôt de l'interpellation de M. Didier Chapuis, elle a pris contact avec le Conseil de paroisse et ce n'est que le 23 novembre 2014 que cet objet a été porté à l'ordre du jour du Conseil de Paroisse.

La Municipalité a proposé de racheter ce bâtiment pour la somme symbolique de CHF 2.00, soit un franc de plus depuis la première proposition. Le Conseil de paroisse a accepté une entrée en matière.

La présidente, Madame Béatrice Canuto a informé la Municipalité que les discussions reprendraient lorsque le PGA aura abouti.

#### **- Places de parc, Place Centrale 5 :**

4 places de parc vont être balisées, le long du mur, à gauche du bâtiment communal ; elles seront réservées à l'administration et à la voiture de service.

#### **- Patinoire :**

La saison de la patinoire s'est achevée le samedi 1<sup>er</sup> mars sous un soleil radieux. Il n'en était pas de même le dimanche ! Vu les conditions atmosphériques lamentables, le Comité a décidé de ne pas ouvrir.

Au nom de la Municipalité et du Comité piscine-camping et patinoire, Mme Isabelle Hautier Charrotton tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont assuré la tenue de la patinoire les samedis et dimanches.

Les comptes ne sont pas encore bouclés. Le résultat de ceux-ci sera communiqué en juin.

#### **- Réorganisation scolaire :**

Lors de la séance du Conseil communal de décembre dernier, Mme la Syndique avait longuement parlé de la réorganisation territoriale scolaire. Les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Vufflens-la-Ville, Lussery-Villars et Mex, avaient fait, par l'intermédiaire d'un avocat, une demande d'arbitrage concernant la décision de Mme Anne-Catherine Lyon.

La réponse est tombée le 15 février 2015. Dans ses conclusions, le Conseil d'Etat n'entend pas remettre en question cette décision dont la teneur est ainsi confirmée au terme de l'arbitrage. Il n'y a dès lors pas lieu de se prononcer sur la demande d'effet suspensif ni sur aucune autre mesure de la sorte pour la mise en œuvre de cette décision. Une séance supplémentaire avec une délégation du Conseil d'Etat s'avère superflue.

Cette réponse n'ayant pas du tout donné satisfaction à la Municipalité, celle-ci a décidé, sur les conseils de son avocat, de faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public.  
Les membres du Conseil seront tenus informés à l'issue de ce recours.

**- Jubilaires :**

Ils ont fêté leurs noces d'or :

- Mme et M. Janine et Gaston Borgeaud, le 09 janvier 2015

- Mme et M. Odette et Michel Nobs, le 27 février 2015

Quant à Mme et M. Jacqueline et René Thüler, ils ont fêté leurs noces de diamant le 11 février 2015

**- Changements de dicastères :**

Les principaux changements relatifs aux dicastères sont :

M. Piéric Freiburghaus reprend le dicastère de l'urbanisme et de la police des constructions, tandis que M. Didier Chapuis s'occupera notamment du service extérieur et de la voirie.

Pour plus de précisions, merci de vous référer au site internet de la Commune.

A noter encore que la piscine de Penthaz ouvrira le 13 mai 2015.

**M. Yves Jauner, Municipal**, parle des sujets ci-dessous :

**- ASICoPe (écoles) :**

Le conseil d'administration de la Société des « autotransporteurs » du pied du Jura vaudois (SAPJV), basée à L'Isle, a dû se résoudre à se séparer de M. Daniel Lenglet, directeur de l'entreprise privée qui assure les trajets scolaires dans les hauts du district de Morges, ainsi que de divers services de transport.

Le conseil d'administration va revoir entièrement la gestion des transports scolaires qui seront assurés selon le contrat établi, comme l'a confirmé le comité directeur ASICoPe.

Les comptes de l'ASICoPe seront présentés lors du conseil intercommunal prévu le 26 mars prochain.

**- ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud) :**

Le 10 mars 2015, l'assemblée générale de la PCi Gros-de-Vaud a eu lieu à Poliez-Pittet en présence de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat et de M. le Préfet Pascal Dessauges. Cette assemblée avait pour but de présenter toutes les activités de l'année 2014, de nommer les promus au grade supérieur et de libérer certaines classes.

**- Divers :**

La fête nationale du 1er août aura lieu cette année 2015 à Penthaz.

**M. Pierre-André Ischi, Municipal**, donne les informations suivantes :

**- WC publics à la Gare :**

Après une entrevue avec les CFF, ces derniers entre en matière pour l'installation d'un WC public pour autant que la Commune participe à hauteur de 50% sur l'investissement initial. En revanche, ils se chargent de la maintenance et du nettoyage par leur service RailClean pendant les 10 prochaines années. La Municipalité a donné son accord de principe et présentera un préavis au moment opportun.

**- Mise de bois :**

La mise de bois aura lieu le 9 mai 2015, à 09 h.00.

**M. Didier Chapuis, Municipal**, présente les sujets suivants :

**- Parcelle Miéville :**

En date du 29 janvier dernier, la Commune a acheté la parcelle au prix convenu de CHF 1'360'000.-.

M. Didier Chapuis, Municipal, tient à rectifier le point suivant : « Tous les comptes rendus des séances du conseil communal et de la presse ont, jusqu'à ce jour, relaté que la Municipalité n'avait pas de nouvelles de la part des héritiers, ce qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. En effet, Mme Micheline Girardet a depuis le début des discussions privilégié la Commune comme partenaire et l'avait dûment communiqué à la Municipalité qui n'avait pas de nouvelle de l'autre partie des héritiers.

**- Voiture de service :**

La Municipalité a décidé de faire l'acquisition d'une Honda Jazz pour les besoins du personnel et de la Municipalité. Ce véhicule n'est pas attribué à une seule personne mais permet de répondre aux besoins spécifiques des diverses activités professionnelles de chacun.

**- Personnel communal :**

Actuellement, la Municipalité se préoccupe de l'évolution de la charge de travail des différents services. Des discussions sont en cours avec chaque chef de service.

**- Edicule public de la Place Centrale :**

Le point central des discussions de toute la population de Penthaz a été renommé « ECO POINT ».

Pour rappel, ce site est destiné au recyclage des déchets en petite quantité. Il est exclusivement réservé aux habitants de Penthalaz et prioritairement aux personnes qui ne disposent pas de moyen de transport pour se rendre à la déchetterie intercommunale de Valorsa à Penthaz. Les autorités se réservent le droit de demander la carte de déchetterie aux utilisateurs.

Selon le règlement communal sur la gestion des déchets, la Municipalité se doit d'organiser la gestion des déchets urbains de son territoire ; il convient maintenant de restreindre l'offre tout en l'adaptant. C'est pourquoi à partir du 1<sup>er</sup> juin, l'accès au local de l'ECO POINT pour le recyclage du PET, de l'huile des habits et des capsules de café ne sera accessible que du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00. Un molok extérieur est prévu pour le verre afin de libérer un des deux locaux réservé à cet effet. Une solution sera également mise en place pour le recyclage de petites quantités de carton.

Un aménagement adéquat sera mis en place afin que les voitures ne puissent pas se rendre directement sur le site. Un nouveau panneau d'interdiction de s'arrêter sera posé et toute infraction sera verbalisée. Les caméras de surveillance sont posées et l'autorisation cantonale d'enregistrement des images devrait parvenir incessamment à la Municipalité.

La communication se fera via le journal « Le Cancanier », le site internet et un « flyer » tout ménage.

- **Coup de balai** : cette activité est prévue le samedi 18 avril 2015.

Mme Corinne Borgeaud revient sur le futur ECO POINT et notamment sur les horaires d'ouverture.

Comment doivent procéder les personnes qui louent la salle communale du « Verger » pour faire une fête durant le week-end ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, indique que tout est prévu à cet effet au « Verger » pour les sociétés locales qui louent la salle et que la Commune met même gratuitement à disposition des sacs poubelles jaunes.

**M. Piéric Freiburghaus, Municipal**, informe l'Assemblée des sujets qui suivent :

**- Plan général d'affectation, PGA :**

Près de 12 années d'études, de concertations entre les divers partenaires -dont les services cantonaux-, de changements d'orientations dus aux diverses révisions du Plan directeur cantonal (PDCn), de l'évolution de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ont abouti à la mise à l'enquête publique du Plan général d'affectation (PGA), ceci du 16 janvier au 16 février 2015.

Rappelons que si Penthalaz a été identifié comme centre régional, par le PDCn, son développement limité, devra avant tout se concentrer à l'intérieur du périmètre du centre, soit dans des quartiers construits et accessibles à pied en 10 minutes depuis un arrêt de transport public performant, la gare CFF de Cossonay-Penthalaz, en l'occurrence.

Une séance spécifique pour les propriétaires des terrains sis autour du Vieux-Village, puis une séance publique de présentation, suivies par des publics attentifs ont eu lieu en janvier 2015 à la salle communale du Verger. Deux permanences en soirée ont également permis de compléter l'information à l'adresse de la population.

L'enquête publique du PGA a suscité dix-sept oppositions, dont la grande majorité est liée aux dispositions fédérales et cantonales. La Municipalité rencontrera l'ensemble des intervenants et apportera des réponses dans le cadre du préavis municipal qui sera soumis au Conseil communal à l'automne 2015.

Suite à cela, la Municipalité demande la nomination d'une double Commission « Plan général d'affectation » composée de 14 Conseillers y compris les membres de la Commission d'Urbanisme.

**- Plans de quartier, PQ, « Praz-Gérémoz » et « La Vuy - EMS Fondation La Venoge » :**

Le secteur est aujourd'hui régi par deux plans de quartiers, le premier de 1972, non entièrement exploité, et le second de 1988, lequel a permis l'édification du bâtiment « EMS Fondation La Venoge » et des surfaces commerciales.

La Municipalité a ouvert deux procédures de révisions desdits plans, de façon à :

- a) permettre la rénovation et l'adaptation aux normes actuelles du parc immobilier de Praz-Gérémoz, ainsi que la construction de nouveaux logements, par surélévations ou constructions dans la partie EST de la propriété ;
- b) répondre aux besoins en capacité future de l'EMS, par la construction de 38 lits nouveaux, ainsi que d'un centre d'accueil temporaire (CAT), d'un cabinet médical de groupe et de 12 logements protégés. Un maintien des activités commerciales, lieu de rencontres et d'échanges, d'approvisionnement en besoins de base (magasin d'alimentation, etc.) est également prévu.

Ce second plan est rendu possible grâce à la vente à la Fondation de la parcelle n° 165, « ancienne Cure ». Il va être envoyé à l'examen préalable, selon l'art. 56 LATC, au début d'avril prochain. Afin que l'extension en lits de l'EMS puisse bénéficier des subventionnements du Canton, une adoption du PQ par le Conseil communal devra pouvoir être effective tout début 2016.

La Municipalité pilote ces deux plans avec une attention portée sur des aspects qualitatifs : végétalisation, limitation des impacts dus à la circulation automobile et au stationnement, place réservée aux piétons et à la mobilité douce.

L'avant projet de PQ « La Vuy - EMS Fondation La Venoge » a déjà fait l'objet d'une séance avec la Commission permanente d'urbanisme. D'autres séances seront certes organisées.

Une présentation spécifique de ce même projet, à l'attention des propriétaires voisins, a eu lieu le 10 mars 2015. Elle a permis d'amorcer un dialogue nécessaire entre les divers acteurs.

Concernant l'autre périmètre, une séance regroupant l'ensemble des propriétaires concernés a déjà eu lieu l'année dernière et une séance de lancement aura lieu au mois d'août.

**- Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire concernant la commune de Penthelaz.**

Le 03 octobre 2011, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis municipal n° 04-2011. Il s'avère que le Règlement est malencontreusement lacunaire. La Municipalité demande donc la nomination d'une nouvelle Commission afin d'étudier un complément à ce règlement.

**- Plan directeur régional (PDR) :**

Pour rappel, le Plan directeur régional (PDR) est l'outil traditionnel de la planification régionale prévu par la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Ce document stratégique constitue un lien nécessaire entre les planifications cantonales et communales. La LATC précise que : « Le plan directeur régional détermine les objectifs d'aménagement de la région considérée et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal ».

La mise en vigueur du PDCn et la réorganisation des districts vaudois de 2007 ont poussé l'Association régionale du Gros-de-Vaud, ARGDV -qui regroupe près de 50 communes- à réviser le plan alors en vigueur. Le projet de PDR Gros-de-Vaud, actuellement soumis à l'examen préalable, est le résultat d'un processus de travail mené sur plusieurs années qui a impliqué l'engagement des acteurs régionaux et des services cantonaux.

Le PDR devra être approuvé par chacune des communes du district.

Une séance de présentation du projet de PDR, sous la conduite de Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, est d'ores et déjà fixée au lundi 15 juin 2015. La présence des municipalités et des commissions ad'hoc est nécessaire.

La Municipalité demande la nomination d'une Commission pour étudier le « Plan Directeur Régional ». Les personnes qui feront partie de cette Commission, devront se rendre à Echallens le lundi 15 juin prochain.

**- BUS PPDL :**

Le nouvel horaire des bus PPDL, dont la présentation a évolué, est entré en vigueur fin 2014. Le service du samedi paraît toujours difficile à gérer. Les conditions hivernales ont nécessité d'équiper les bus de chaînes à neige. Les quatre municipalités restent toujours attentives au remplacement des chauffeurs titulaires afin d'assurer les services.

Des statistiques, visant à mieux connaître la fréquentation des bus, sont programmées sur des périodes de deux semaines à chaque trimestre.

Des panneaux indicateurs vont prochainement être installés à chacun des arrêts.

L'arrêt au bas de la localité de Penthelaz, près du Centre multifonctionnel Venoge, est actuellement déplacé, face à l'entrée de la caserne du SDIS. L'emplacement de cette station, fort important, fait l'objet d'une négociation, afin de trouver une solution définitive, confortable et en sécurité pour les usagers des commerces ou de la gare CFF notamment.

L'étude d'une potentielle extension du réseau de bus en direction de Mex et Vufflens-la-Ville a été demandée par les municipalités des deux communes voisines.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Il demande une modification à apporter à cet ordre du jour.

Au point 1. « Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Conseiller communal » en lieu et place d'une seule Conseillère communale.

Les points suivants restent inchangés.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la modification mentionnée ci-dessus.

### **1. Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et d'un nouveau Conseiller communal.**

En remplacement de Mme Sophie Charrotton, Mme Corinne Borgeaud propose pour le GIP, Mme Rebecca Dufour, habitante de Penthalaz depuis 2008, déjà présente lors de l'élection de 2011.

En remplacement de M. Piéric Freiburghaus, nouveau Municipal élu, M. Stéphane Zürcher propose pour le GSVS, M. Nicolas Meylan qui habite Penthalaz depuis 2006. M. Meylan travaille dans le domaine des Télécommunications et s'intéresse tout particulièrement aux sujets ayant rapport avec l'énergie.

Les conditions étant requises, M. Alain Pellet, Président, procède à l'assermentation de ces deux nouveaux Conseillers, chaleureusement applaudis par l'Assemblée qui compte maintenant 40 membres.

### **2. Préavis municipal n°47-2014 relatif à la transformation et la rénovation du bâtiment de la voirie sis au chemin de Plan-Bois.**

M. Pierre Zurbrügg, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture, M. Alain Pellet, Président, informe l'Assemblée qu'un tel amendement n'est pas recevable.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise qu'effectivement ce préavis est entièrement du ressort de la Municipalité, ceci implique le suivi des travaux du chantier ainsi que des dépenses. Mme La Syndique ajoute encore que les membres du Conseil seront invités à suivre l'avancée des travaux.

La discussion est ouverte.

- M. Pierre Zurbrügg revient tout de même sur un point proposé dans le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet qui demandait la nomination d'une Commission de construction qui n'est pas forcément composée que de membres du Conseil (intervenants extérieurs, par ex. : l'architecte, service extérieur) ceci dans le but de décharger la Municipalité.

- M. Didier Chapuis, Municipal, reprend les mots qu'il a lui-même écrit dans l'éditorial du « Cancanier », et confirme que la Municipalité fera suivre du mieux possible les informations concernant l'avancement des travaux et des décisions prises aux membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis municipal

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 47-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**- Tenant compte que ce préavis est prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 2012-09 accepté par le conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012**

### **d é c i d e**

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre tous les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment du Plan-Bois
2. D'accorder à la Municipalité pour ces travaux un crédit brut de CHF 1'524'500.-
3. De financer cette dépense de la manière suivante :  
Trésorerie courante : CHF 524'500.-  
Emprunt (maximum) : CHF 1'000'000.-
4. D'autoriser la Municipalité à faire recours à l'emprunt pour un montant maximum de CHF 1'000'000.-

5. D'amortir le montant total comme suit :

- Prélèvement sur le fonds de réserve pour renouvellement des bâtiments (9.281.350), CHF 524'500.-
- Amortissement du solde net sur 30 ans

**Résultats du vote :** Le préavis municipal n° 47-2014 est accepté par 33 oui et 6 abstentions.

### **3. Préavis municipal n° 49-2015 concernant l'alimentation électrique à l'intérieur du camping et le changement de la pataugeoire**

M. Emilien Kovaliv, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- Mme Sandrine Berthoud remercie Mme La Syndique pour sa réponse au sujet du toboggan de la pataugeoire. Toutefois, elle se permet d'insister pour que la Municipalité étudie l'installation d'au moins deux jeux interactifs ceci au vu des réserves prévues et du cours de l'euro.

Il en sera fait ainsi avec plaisir répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.

- Mme Sylvette Grandchamp souhaiterait savoir pour quelle(s) raison(s), la Municipalité a opté pour une si petite pataugeoire vu le nombre d'enfants en bas âge qui pourront en profiter ? A-t-elle étudié la possibilité d'installer une pataugeoire plus grande et si oui, le coût est-il vraiment plus élevé ?

Pour sa part, M. Emilien Kovaliv, rapporteur de la Commission chargée de l'étude de cet objet, précise que celle-ci, au vu de la fréquentation de la pataugeoire, ne trouvait pas nécessaire d'en installer une plus grande.

Mme La Syndique confirme qu'effectivement la Municipalité n'a pas étudié cette possibilité et souligne encore que la Commune doit être très prudente avec les travaux entrepris dans la zone faisant partie du « Parc Venoge ». Elle en profite pour apporter un complément d'information en précisant que toutes les caravanes situées le long du chemin de la Piscine, lors de leur départ, ne seront pas remplacées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis municipal.

### **Le Conseil communal de Penthelaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°49-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à l'alimentation électrique à l'intérieur du camping
2. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs au changement de la pataugeoire
3. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 312'000.- TTC pour les travaux relatifs à l'alimentation électrique à l'intérieur du camping
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 43'000.- TTC pour les travaux relatifs au changement de la pataugeoire
5. D'amortir la somme de CHF 312'000.- en 15 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux, par un montant maximum de CHF 20'800.- par année
6. D'amortir la somme de CHF 43'000.- TTC en une seule fois, dès la fin des travaux
7. De financer l'entier de la dépense par la trésorerie courante

**Résultats du vote :** Le préavis municipal n° 49-2015 est accepté à une large majorité

### **4. Préavis municipal n°50-2015 relatif au règlement communal sur les aides individuelles à l'écologie en matière d'enseignement de la musique**

Mme Caroline Villard le Bocey, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal.

## **Le Conseil communal de Penthelaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°50-2015, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

1. D'adopter le nouveau règlement communal sur les aides individuelles d'écologie en matière d'enseignement de la musique
2. D'en fixer l'entrée en vigueur dès approbation définitive par le Chef du Département concerné

**Résultats du vote :** Le préavis n° 50-2015 est accepté à une large majorité (1 abstention)

### **5. Nomination/dissolution de Commission**

**Commission « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire concernant la commune de Penthelaz – complément »**

Pour le GSVS (Groupe Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Sandrine Berthoud, MM. Pierre Zurbrügg et Stéphane Zürcher

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), Mme Corinne Borgeaud propose :  
Mmes Christiane Chevalier et Caroline Villard le Bocey

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Bernard Murisier et Claude-Alain Zbinden

**Commission pour « Démolition station de pompage »**

Pour le GSVS (Groupe Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
MM. Jérôme Ischi, Emilien Kovaliv et Bernard Morel

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), Mme Corinne Borgeaud propose :  
Mme Claude Meylan et M. Antonio Gatto

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Thierry Burnat et Pierre-Yves Dénéréaz

**Commission (double) en charge du « Plan général d'affectation »**

Pour le GSVS (Groupe Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Delphine Probst, MM. Pascal Lerch et Jean-François Perusset

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz), Mme Corinne Borgeaud propose :  
MM. Antonio Gatto et Daniel Traini

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Fritz Waelti et Claude-Alain Zbinden

Cette Commission sera complétée par la Commission d'Urbanisme, composée comme suit :

Pour le GSVS de Mme Dominique von der Mühl, MM. Nicolas Meylan et Pierre Zurbrügg

Pour le GIP de MM. Eric Joseph et Daniel RoCHAT

Pour le RAD de MM. Pierre-Yves Dénéréaz et (remplaçant M. Miguel Lopes)



### **Commission « Règlement de l'eau »**

Pour le GSVS (Groupe Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mmes Aurianne Bezençon, Sandrine Berthoud et M. Jean-François Perusset

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthalaz), Mme Corinne Borgeaud propose :  
MM. Nicolas Borgeaud et Jean-Rudolph Hubschmid

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
MM. Thierry Burnat et Franco Iannotti

### **Commission en charge du « Plan directeur régional »**

Pour le GSVS (Groupe Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :  
Mme Dominique von der Mühl, MM. Pierre Zurbrügg et Stéphane Zürcher

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthalaz), Mme Corinne Borgeaud propose :  
MM. Claude Brocard et Daniel Traini

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :  
Mme Pascale Zbinden et M. Jean-Pierre Monachon

En remplacement de M. Didier Chapuis, M. Claude-Alain Zbinden propose M. Fritz Waelti comme vérificateur des comptes de l'association de la piscine et du camping de Penthalaz.

En prévision du départ de M. David Reber, scrutateur, M. Claude-Alain Zbinden propose M. Emmanuel Felix. Le groupe Radical-Libéral doit encore repourvoir le siège de scrutateur suppléant laissé vacant suite au départ de M. Christoph Loetscher.

Toujours pour remplacer M. Christoph Loetscher mais cette fois-ci à la Commission « Recours en matière d'impôts communaux », M. Claude-Alain Zbinden propose M. Fritz Waelti.

**Pour la Commission permanente « Urbanisme »**, M. Stéphane Zürcher propose en remplacement de M. Piéric Freiburghaus, M. Nicolas Meylan.

### **Propositions individuelles**

- M. Pierre-Alain Epars revient sur la transformation et la rénovation du bâtiment de la voirie à Plan-Bois. Il attire l'attention de la Municipalité sur le fait que les personnes qui pourront être amenées à donner leur avis sur le suivi des travaux seront, en principe, des Conseillers communaux. Il souhaiterait également que la Municipalité soit attentive à la maîtrise des coûts.

M. Didier Chapuis, Municipal, remercie les membres du Conseil communal de leur confiance et comme déjà annoncé, la Municipalité les tiendra informé au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

- Toujours sur le même sujet, M. Pierre Zurbrügg fait part de son étonnement du fait que la Commission des Finances n'ait pas été convoquée, comme cela se fait parfois lorsque de grosses dépenses sont prévues. Pour sa part, il estime que dans de tels cas il y ait deux rapports : l'un de la Commission ad hoc et l'autre de la Commission des Finances.

- M. Alain Pellet, Président, est d'avis que la Municipalité est tout à fait consciente de la situation financière de la Commune et de prendre elle-même les décisions qui s'imposent. Il ne voit pas l'intérêt de nommer à chaque fois deux Commissions par projet.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, au nom de la Municipalité, présente ses excuses aux membres de la Commission des Finances qui n'a pas été activée pour l'étude de cet objet. Elle souligne également que, bien qu'il s'agisse d'un préavis de compétence municipale, il paraît évident qu'un groupe de « travail » sera créé, réunissant différentes personnes (Architecte, service extérieur, Municipal responsable, etc) pour soutenir la Municipalité et donner son avis lors de décisions importantes.

- M. Didier Chapuis, Municipal, relève qu'il est déjà arrivé que des membres de la Commission des Finances soient présents en complémentarité d'une autre Commission lorsque des coûts importants étaient mis en jeu. Certes, cela n'a pas été le cas pour ce préavis et il s'en excuse.

- Mme Dominique von der Mühl donne des informations concernant la pétition de la Gare qui a été déposée le 24 juin dernier devant la Commission des pétitions du Grand Conseil (GC).

Au mois de novembre 2014, trois représentants de la Commune (Mme D. Von der Mühl, M. A. Marendaz et M. S. Zürcher) ont rencontré les membres de cette Commission.

Après deux reports, c'est le mardi 10 mars 2015 que la pétition a finalement été traitée par le Grand Conseil, qui a décidé à une large majorité son renvoi devant le Conseil d'Etat.

Les interventions de trois députés, et en amont leur travail d'information et de conviction en coulisse n'y sont pas pour rien.

Et maintenant ?

Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge du dicastère concerné a souligné l'implication déjà soutenue du Canton dans le dialogue avec les CFF. Elle a fait le lien avec d'autres gares du canton, la nôtre n'étant pas la seule concernée. Son intervention semblait surtout cibler les infrastructures et la cadence.

Toujours dans la mesure de ses possibilités et de ses compétences, le groupe va se revoir pour faire un nouveau point afin d'évaluer ce que chacun peut faire et où il est possible de donner une impulsion utile, ceci dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Commune et de la région.

Un article devrait paraître prochainement dans « L'Echo du Gros-de-Vaud » et le « Journal de Cossonay » afin de donner des nouvelles sur l'avancement de la démarche.

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole et donne des informations de la part du bureau du Conseil :

Suite à quelques réflexions de la part de certains Conseillers communaux, le bureau du Conseil s'est interrogé sur l'éventuelle possibilité d'abaisser le nombre de Conseillers pour la prochaine législature.

Après « une prise de température » auprès de la Municipalité et des différents groupe, il en est ressorti que :

- vu le nombre croissant d'habitants à Penthalaz,
- vu le nombre important de Commissions actives,

la Municipalité, les Conseillères et Conseillers communaux sont unanimes sur le fait de conserver à 50 le nombre d'élus pour la prochaine législature.

- Dates des prochaines séances du Conseil communal :

Lundi 22 juin 2015 avec la séance de préparation **le mardi 16 juin 2015.**

Sous réserves d'événements majeurs, les dates suivantes prévues sont les lundis 05 octobre et 07 décembre.

- Prochaine votation : le dimanche 14 juin 2015. En cas d'absence, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont priés de le communiquer, dans les meilleurs délais, à la secrétaire ou au Président ainsi que le nom de la personne qui les remplacera.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et invite l'Assemblée à la verrée offerte par M. Piéric Freiburghaus, nouveau Municipal élu. Il clôt la séance à 21h55.

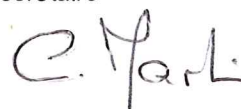
Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin